

Consultation générale

Le secteur énergétique au Québec
Contexte, enjeux et questionnements

Mémoire

Présenté par Robert Hanel et Danielle Giroux

Îles-de-la-Madeleine

Le 11 janvier 2005

Résumé

- Nous désirons que soit pris en considération, dans le débat public sur la sécurité et le développement énergétique du Québec, le Rapport 193 du BAPE sur « Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ».
- Nous craignons que la volonté évidente du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs d'explorer et d'exploiter les hydrocarbures du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent, de même que la présence d'autres fortes pressions politiques, poussent ces projets de l'avant, coûte que coûte, malgré les incertitudes scientifiques et les risques potentiels.
- Nous souhaitons que soient mis en lumière, dans ce vaste débat, d'autres aspects que les soi-disant retombées économiques (qui n'ont fait l'objet d'aucune étude, d'ailleurs) et que soient réalisées des études indépendantes des impacts environnementaux, sociaux et économiques afin de pouvoir prendre une décision éclairée.
- Nous souhaitons que le Québec agisse comme nation responsable de ses ressources naturelles, de son environnement et de la qualité de vie de ses citoyens et ce, dans une réelle perspective de développement durable.

Introduction

Nous souhaitons vivement que la population du Québec, particulièrement les groupes d'intérêts, aient été adéquatement informés de la possibilité de présenter un mémoire dans le cadre de cette consultation générale. Malheureusement pour nous et pour bien d'autres connaissances qui, comme nous, se sont impliqués dans la démarche des audiences publiques du BAPE tenues au printemps 2004, nous avons appris soit à la dernière minute ou soit trop tard l'existence de cette nouvelle démarche de consultation.

Nous tenons tout de même à vous faire part de quelques-unes de nos réflexions au sujet de l'avenir énergétique du Québec, particulièrement en ce qui concerne le développement des hydrocarbures. Pour ce faire, nous soumettons une copie de notre mémoire présenté au BAPE dans le cadre des audiences sur « Les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ».

Mémoire

Dans son document de consultation intitulé « Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements », le gouvernement présente le potentiel en hydrocarbures comme « une occasion extraordinaire de développement pour les régions ressources de l'est du Québec » (p. 42) en nous faisant miroiter des retombées économiques considérables et des emplois alléchants (p. 38, 42). Il est outrageant de voir que non seulement ce document semble être avant tout un outil promotionnel des projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures (plutôt qu'un outil de réflexion), mais qu'il ne tient aucunement en considération les nombreuses critiques qui ont été adressées, lors des audiences du BAPE, à ce genre de propos soutenus dans le rapport d'expert rendu public en mars 2004, telles que l'absence d'études scientifiques à l'appui de ces affirmations.

Ce constat nous indique que le rapport du BAPE¹ et ses nombreuses recommandations n'ont pas été considérés dans l'élaboration du document de consultation du gouvernement, ce qui nous apparaît fort inquiétant et très décevant.

Nous espérons donc que la démarche de consultation publique ne sera pas uniquement orientée par les intérêts évidents d'exploitation des hydrocarbures du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et qu'il sera tenu en considération le rapport du BAPE qui, rappelons-le, est une démarche reconnue de consultation publique dans laquelle de nombreuses personnes et groupes se sont investis et ont fait part de leur position et recommandations sur ce dossier.

Nous souhaitons également que soit pris en considération, dans l'analyse globale du choix de société d'aller de l'avant ou non dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, des expériences récentes comme celles de Terre-Neuve (déversement majeur à Terra-Nova en novembre 2004) et de la Colombie-Britannique (moratoire). En effet, le déversement accidentel de Terra-Nova nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri des risques inhérents à ce genre d'activités et que les conséquences pour le golfe du Saint-Laurent et son estuaire seraient encore plus dramatiques.

À ce propos, dans un article récent intitulé : *Offshore oil and gas : Charting the next steps : We must find a way to build consensus among B.C.'s polarized stakeholders* (Time Colonist, 2004/12/17), on nous apprend qu'une récente étude du gouvernement américain démontre qu'il existe une probabilité de 19 % qu'un déversement majeur se produise sur une période de 25 ans. On y lit également qu'un déversement semblable à celui de Terre-Neuve aurait été

¹ Rapport 193 « Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent »

catastrophique pour la Colombie-Britannique puisque les développements envisagés se situeraient près des côtes et à cause des courants littoraux. On y remet également en question les alléchantes retombées économiques que l'on promet puisque celles-ci ne comprennent pas, entre autres, les coûts d'extraction et les coûts associés aux impacts environnementaux. Pas étonnant que la Colombie-Britannique décide de maintenir son moratoire ! À l'instar de la Colombie-Britannique, ne devrions-nous pas émettre un moratoire à long terme plutôt que de vouloir se lancer dans une aventure trop risquée pour le Golfe, sa faune, sa flore ainsi que les communautés côtières?

Nous souhaitons également que le débat sur le secteur énergétique au Québec reflète réellement le virage écologique promis par M. Charest, de même que l'on tienne compte du nouveau droit à un environnement sain prévu dans la Charte québécoise des droits et libertés.

Pour compléter notre argumentation, nous vous invitons à lire le document ci-après, partie intégrale de ce mémoire.

MÉMOIRE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Présenté par Danielle Giroux, avocate, impliquée à titre de bénévole en environnement aux Îles-de-la-Madeleine et Robert Hanel, médecin spécialiste au Centre Hospitalier de l'Archipel, résidents des Îles-de-la-Madeleine vivement préoccupés par les projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière projetés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et aux Îles-de-la-Madeleine.

Le 20 mai 2004

À Mathis, 21 mois, pour qu'il ait la chance de s'émerveiller à son tour des beautés qui l'entourent.

Le bénévolat des Madelinots : source d'énergie propre, renouvelable et durable!

L'audience publique du BAPE sur *Les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*, permettant aux citoyens, organismes, groupes, municipalités et autres de s'exprimer, renforce notre espoir que notre opinion compte et sera réellement prise en considération.

Nous devons souligner la somme considérable d'effort et d'énergie que plusieurs personnes aux Îles-de-la-Madeleine (et probablement ailleurs) ont dû déployer, presque toujours bénévolement et pendant leur temps libre, pour tenter de comprendre les enjeux des projets d'exploration et d'exploitation qui nous guettent. Depuis près de sept mois, plusieurs d'entre nous avons passé de très nombreuses heures pour tenter de suivre le dossier, de mieux le comprendre, de se tenir informés et d'informer la population. Et cela, sans disposer d'aucune des ressources financières et humaines des compagnies pétrolières ou de nos gouvernements! De plus, il importe de souligner que nous ne sommes pas motivés par des intérêts pécuniaires ou personnels. Notre motivation repose avant tout sur la recherche de l'intérêt collectif à long terme.

Comment se fait-il que ce travail de recherche n'ait pas été effectué par nos gouvernements, nos élus? Comment se fait-il que des projets d'une telle importance puissent aller de l'avant sans que la population soit adéquatement informée et consultée et sans que la science possède les réponses à nos questions? Comment se fait-il qu'il faille attendre que divers groupes (citoyens, scientifiques, organismes, artistes) sonnent l'alarme et crient au manque de transparence pour que le gouvernement du Québec prenne enfin un semblant de pause pour s'interroger un tant soit peu et consulter les populations concernées? Comment l'ancien gouvernement du parti québécois de Bernard Landry, largement en faveur des projets en prônant une possible indépendance économique du Québec, a-t-il pu laisser croire que les levés sismiques n'avaient aucun impact environnemental?¹ Comment se fait-il que nous venons juste d'apprendre, il y a quelques mois, que les levés sismiques ont déjà été faits à Old Harry? Comment se fait-il qu'aucun suivi des impacts environnementaux de ce projet n'ait été fait? Comment peut-on espérer que, si les résultats des levés sismiques dans le Golfe sont concluants, nous aurons la possibilité de décider de ne pas aller plus loin (forage exploratoire) si les risques environnementaux encourus sont trop importants? Est-ce que la nature des ententes déjà conclues ou à conclure entre les gouvernements et les compagnies pétrolières concédera le droit à l'exploitation en cas de découverte de gaz ou de pétrole? Comment peut-on avoir confiance en les décisions prises, alors que plusieurs informations demeurent confidentielles (p. ex. : les ententes conclues entre les gouvernements et les compagnies pétrolières)?

Comprenez tout de même notre haut niveau d'inquiétude!

Mentionnons également que si les Madelinots peuvent être directement touchés par ces projets, il en est de même des autres communautés côtières du Québec et des autres

¹ Propos entendus lors d'une entrevue à la radio communautaire CFIM de Monsieur Maxime Arseneau, ancien ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, aujourd'hui député provincial des Îles-de-la-Madeleine. De mémoire, ce dernier a affirmé, en parlant du site Old Harry, qu'il s'agissait d'un faux débat que de prétendre qu'il y a des impacts environnementaux (propos tenus soit à l'égard de l'étape de l'exploration sismique ou à l'étape actuelle d'exploration) (printemps 2003).

provinces bordant le golfe du Saint-Laurent. Nous croyons également que toute la population du Québec et des provinces maritimes est concernée par les projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent.

Même si la démarche du BAPE peut sembler avoir rejoint un petit nombre de personnes par rapport à l'ensemble de la population du Québec, les préoccupations de la population sont palpables. Elles se manifestent souvent dans des discussions animées entre parents, amis et collègues. D'autres manifestations publiques démontrent clairement les préoccupations des Québécois. Par exemple, voyez toutes les réactions qu'amène le projet du Suroît, qui implique des impacts environnementaux connexes aux projets dont il est question ici.

Le rapport d'experts : incomplet et partial

Inutile de répéter ici toutes les lacunes du rapport d'experts qui sont ressorties lors de la première partie de l'audience publique du BAPE. Nous sommes confiants que les commissaires ont très bien su les percevoir et vont les considérer dans leur rapport.

Le rapport d'experts semble avoir déçu tout le monde. Sans vouloir faire le procès des auteurs de celui-ci, nous désirons souligner quelques constatations.

- Les experts parlent des bénéfices de l'exploitation (emplois) sans présenter les impacts négatifs de la phase d'exploitation. Rappelons que leur mandat devait se limiter à la phase des levés sismiques et, à cette phase, il n'existe aucun bénéfice (emploi ou autre) pour les régions concernées. Est-ce une façon de nous vendre les levés sismiques?
- Les experts ont eu un temps insuffisant pour rédiger leur rapport compte tenu de la complexité du dossier et ceci transparait clairement dans la qualité du rapport.
- Le rapport a été fait en grande partie par des représentants du ministère des Ressources naturelles. Ces derniers semblent avoir des intérêts marqués en faveur d'une exploration et d'une exploitation éventuelle, ce qui déteint largement sur le rapport. En conséquence, l'analyse, l'interprétation des données et les recommandations semblent biaisées.
- Le rapport d'experts reflète bien l'attitude des compagnies pétrolières par rapport aux impacts possibles de leurs activités sur l'environnement :
 - utilisation de concepts louables en soi mais sans mesures spécifiques pour les atteindre (p. ex. : principe de précaution, prudence, développement durable);
 - minimisation des impacts potentiels (p. ex. : comment peuvent-ils affirmer que la perte de 1 % de la biomasse de phytoplancton et de zooplancton est un effet négligeable?);
 - analyse biaisée et incomplète des données scientifiques existantes;
 - généralisations non fondées (p. ex. : activités touristiques des communautés côtières limitées uniquement à l'observation de baleines);
 - conclusions hâtives sans preuves scientifiques (p. ex. : impact socio-économiques, effet sur le crabe, effet sur le poisson de fond, etc.).

- Le rapport d'experts soumis ne doit, en aucun cas, être considéré comme une étude scientifique. Tout au plus, peut-il être considéré comme une revue de littérature incomplète et partielle.

Mieux vaut prévenir que guérir!

Selon une étude sur le sujet de l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz naturel par la Société royale du Canada, c'est le principe de précaution qui devrait sous-tendre nos décisions devant une incertitude scientifique. Ils définissent ce principe comme suit : devant une incertitude scientifique, il est préférable de se ranger du côté de la prudence.² Nous sommes tout à fait d'accord avec cette attitude.

La première séance du BAPE a clairement démontré qu'il demeure beaucoup d'incertitudes scientifiques qui mériteraient un examen approfondi afin de mieux évaluer les risques réels.

Comment peut-on seulement envisager de prendre le risque de causer des impacts environnementaux, qui peuvent s'avérer irréversibles, sans prendre au préalable toutes les précautions nécessaires et être assez responsables pour se permettre de dire : « Non, ce n'est pas possible? » Aurons-nous la maturité, la sagesse, la liberté de choisir de ne pas aller de l'avant dans l'aventure du pétrole et du gaz, tout de suite et les yeux fermés?

Des baleines, des poissons, des crustacés... et des Hommes

À notre avis, chacune des espèces vivantes a toute son importance dans l'équilibre de la nature et l'on se doit de tout mettre en œuvre pour les protéger.

Nous avons confiance en l'expertise de l'équipe du GREMM concernant les impacts potentiels des levés sismiques sur les mammifères marins. Heureusement que le GREMM est là!

Nous avons confiance en les avis et réserves émis par le MPO concernant les poissons de fonds, le crabe, le homard, etc.³ Il est aberrant que ceux-ci n'aient pas été retenus dans le rapport du comité d'experts.

Nous n'avons pas confiance en le rapport du comité d'experts qui semble, entre autres, avoir effleuré et complètement minimisé les impacts potentiels des projets sur le homard et le crabe, quand on connaît l'importance de cette industrie pour notre communauté!

De plus, le rapport d'experts tente une analyse socio-économique sans nous indiquer de références ou sans avoir fait appel, selon ce que nous en avons déduit lors de la première partie des séances du BAPE, à des experts dans le domaine.

Et qu'en est-il des impacts socio-économiques réels des communautés côtières telles que les Îles-de-la-Madeleine. Ici, le tourisme ne repose pas sur la présence de

² Société royale du Canada, *Report of the Expert Panel on Science Issues Related to Oil and Gas Activities, Offshore British Columbia*, février 2004, p. xiii.

³ Nous faisons référence aux lettres et avis scientifique du MPO à l'ONÉ au sujet de la demande de GSI.

mammifères marins mais plutôt sur la beauté des milieux naturels des Îles et de la mer qui l'entoure.

Et qu'en est-il des impacts négatifs anticipés sur la pêche et le tourisme, ressources renouvelables et piliers de notre activité économique?

Nous n'avons également pas confiance en une étude d'impacts qui est réalisée par le promoteur d'un projet, notamment celle de GSI, qui a des intérêts financiers majeurs. Comment assurer une analyse impartiale dans ce cas?

Comment peut-on découper le Golfe en petits morceaux sans le blesser?

L'exploration sismique a déjà été réalisée à Old Harry et à Cape Ray et le forage exploratoire est imminent. Si les résultats sont concluants, l'exploitation suivra sans aucun doute...

L'exploration sismique vient également d'être faite en Nouvelle-Écosse, au large des côtes du Cap-Breton.

GSI désire maintenant réaliser des levés sismiques un peu partout dans le Golfe et dans l'estuaire du Saint-Laurent. On imagine facilement la suite...

A-t-on fait un lien entre tous ces projets? L'évaluation de chacun a-t-elle tenu compte de l'effet cumulé de l'ensemble des projets prévus et de ceux à venir, de même que de l'effet cumulé des nombreuses autres activités polluantes qui exercent déjà une pression sur le Golfe? Tiendra-t-on compte de l'impact des changements climatiques, qui fait déjà planer une menace sur cet écosystème unique?

Comment peut-on prédire vers où tout cela nous mènera? Dans la mer du Nord, on retrouve environ 4 000 puits et 160 plates-formes fixées en production, avec plus de 5 000 km de pipelines au fond de l'eau.⁴ Avant de s'engager dans cette aventure, il faudrait faire une projection de ce que pourrait vraiment devenir le Golfe... Où en est-il maintenant et où veut-on l'amener.

Le Golfe, lui, genre de petite mer intérieure, ne connaît pas les frontières que l'Homme lui a désignées. Il forme un tout indissociable.

Îles-de-la-Madeleine : un joyau à préserver ou à gâcher?

Avec l'annonce récente d'une étude de faisabilité pour la création, aux Îles-de-la-Madeleine, d'une aire marine nationale de conservation, Parcs Canada reconnaît explicitement le caractère exceptionnel de l'Archipel et des richesses marines l'entourant. À cet égard, M. Georges Farrah, député des Îles, a mentionné que « ce milieu insulaire, soit en raison de la relation de sa population avec la mer, soit pour les ressources qui nous permettent de maintenir cette relation viable dans nos Îles, mérite

⁴ Stanislav Patin, *Environmental Impact of the Offshore Oil and Gas Industry*, 1999, p. 54.

certes d'être considéré comme faisant partie du patrimoine marin exceptionnel du Canada ». ⁵

Or, les activités d'exploration et d'exploitation sont incompatibles avec un tel statut. L'exploitation prévue à Old Harry (80 km des Îles) de même que le projet d'exploration sismique de GSI, au large des côtes des Îles, ne viendrait-il pas compromettre un des objectifs de ce projet, soit « d'assurer la protection et l'utilisation viable de cet écosystème marin extraordinaire »? ⁶

Le néant juridique québécois : plus profond qu'un puits de pétrole!

Parmi toutes les aberrations liées à ces projets, celle-ci mérite une mention spéciale!

Comment se fait-il que les activités liées au pétrole et au gaz soit exclues du processus québécois d'évaluation environnementale et ce, autant pour les activités terrestres que pour celles en milieu marin? Si des motifs historiques ou autres peuvent nous aider à comprendre cette situation, comment se fait-il que la législation n'ait pas été adaptée depuis aux nouvelles réalités? Si le Québec a choisi de se doter d'un processus d'évaluation environnementale, comment peut-il exclure de celui-ci une catégorie d'activités ayant des impacts si importants? Comment n'a-t-il pas pu, à ce jour, l'inclure *a posteriori*?

Cette situation est alarmante, inconcevable et inacceptable. Aussi bien dire que sous la juridiction québécoise, lorsque la *Loi canadienne d'évaluation environnementale* (LCÉE) n'a pas d'emprise sur un projet, l'industrie pétrolière a la porte grande ouverte pour faire presque tout ce qu'elle veut, comme elle le veut! N'y a-t-il pas de bonnes raisons, une fois de plus, d'être vivement inquiet?

S'il y a des ententes entre Ottawa et Québec (Terre-Neuve, etc.) et création d'un office extracôtier, quel impact cela aura-t-il sur la législation au niveau des évaluations environnementales, sachant qu'un des objectifs de ces offices est de faciliter les processus de délivrance de permis et d'évaluation environnementale?

Pourquoi le Québec n'a-t-il pas commandé une évaluation des risques potentiels des activités d'exploration qui se font près du territoire québécois et qui pourraient avoir des répercussions au Québec? Selon l'article 46 de la LCÉE, le ministre d'une province pourrait faire une telle demande.

David contre Goliath

Plusieurs éléments portent à croire que de très fortes pressions sont et seront exercées pour que les projets d'exploration et d'exploitation aillent de l'avant coûte que coûte et ce, malgré les risques potentiels et les incertitudes scientifiques.

⁵ Le Gouvernement du Canada annonce la tenue d'une étude de faisabilité pour la création d'une aire marine nationale de conservation aux Îles-de-la-Madeleine, Communiqué de presse, Parcs Canada, 18 mars 2004.

⁶ *Idem.*

- Hydro-Québec Pétrole et gaz a déjà investi de l'argent et débuté des travaux, notamment à Québec, pour la construction de l'édifice Roland-Giroux permettant d'abriter la division Pétrole et gaz.⁷
- H-Q désire construire Suroît dès l'été 2004, malgré les pressions populaires contre ces projets et les recommandations du BAPE à cet égard, centrale qui serait alimentée au gaz naturel. Où H-Q compte-t-elle s'approvisionner en gaz naturel? Si le projet Suroît se concrétise, n'y aura-t-il pas une raison de plus pour favoriser les projets d'exploration et d'exploitation dans le Golfe?
- H-Q, une « société d'État », a des intérêts évidents dans tout ce qui concerne la production de gaz et de pétrole : son directeur est l'ancien président de Gaz Métropolitain, H-Q détient une participation majoritaire dans Noverco, qui détient pour sa part plus de 77 % des actions de Gaz Métropolitain et 9,8 % des actions ordinaires d'Enbridge (le plus important transporteur de pétrole du monde et le plus grand distributeur gazier du Canada), etc.⁸
- La compagnie Canada Steamship Lines, anciennement sous le contrôle de M. Paul Martin, a décroché d'importants contrats dans le cadre du projet Hibernia. Une fois premier ministre, après de fortes pressions politiques, M. Martin céda le contrôle de la compagnie à ses trois fils.⁹
- Son allié, M. John Efford, ministre des Ressources naturelles du Canada, originaire de Terre-Neuve, vante l'expérience du pétrole de Terre-Neuve au reste du Canada et minimise les impacts environnementaux potentiels en affirmant que cela ne cause aucun problème.¹⁰ Ne sait-il pas que dans l'histoire récente de la côte est canadienne, il y eu 5 déversements majeurs? Par exemple, le Arrow (1970) a déversé 9 000 tonnes d'huile dans la Baie de Csedabucto : plus de 5 000 oiseaux et les effets ont été aussi dévastateurs que le déversement du Arrow, avec seulement 1 % de la quantité déversée par ce dernier. 1979 : le Kurdistan a perdu 7 900 tonnes près du Cap-Breton. En 1999, il y a eu un important déversement d'huile à Placentia Bay, à Terre-Neuve, au terminal de Whiffen Head, conçu pour stocker le pétrole en provenance de Hibernia.¹¹ « Une étude récente de la Memorial University of Newfoundland estime que chaque année, plus de 300 000 oiseaux de mer meurent au large de la côte sud de l'île de Terre-Neuve parce que des navires déversent illégalement leurs hydrocarbures pour éviter de payer ce qu'il coûterait en vidange une fois rendu au port. Ce chiffre équivaut au même nombre de morts estimé à la suite de l'échouage du *Exxon Valdez*, et fait des eaux de Terre-Neuve-et-Labrador les plus mortelles du monde pour ce qui est d'oiseaux victimes de déversements d'hydrocarbures. »¹²
- Le mot d'ordre de nos gouvernements semble être qu'il a une urgence à aller voir ce qu'il a sous le Golfe et travaille pour accélérer les processus.
 - Cette urgence a été clairement exprimée à divers reprises par M. Maxime Arseneau, ancien Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

⁷ La première pelletée de terre a été donnée le 2 avril 2004.

⁸ Plan stratégique 2004-2008, Hydro-Québec, octobre 2003, 224 pages, p. 23.

⁹ http://www.mapleleafweb.com/education/spotlight/issue_29/csl.html ; http://www.csl.ca/suia_07.html

¹⁰ Entendu à la radio de Radio-Canada cet hiver.

¹¹ Laura Landon, Linda Panno, *Crude Costs*, décembre 2001, p. 57.

¹² http://www.hww.ca/hww2_f.asp?bid=0&id=229&cid=4

aujourd'hui député provincial des Îles-de-la-Madeleine, concernant le forage exploratoire à Old Harry.¹³

- Le premier ministre Paul Martin désire, pour sa part, régler rapidement le conflit entre le fédéral, Québec et Terre-Neuve, afin de pouvoir débiter le forage exploratoire à Old Harry.¹⁴
- M. John Efford, quant à lui, entend faire diminuer les délais entourant les études d'impact environnemental pour les projets liés au forage et instaurer de nouveaux crédits d'impôt pour inciter plus de compagnies à investir dans le secteur de l'énergie et des mines.¹⁵
- Les compagnies pétrolières exercent des pressions pour que le forage exploratoire soit soumis à un examen préalable plutôt qu'à une étude approfondie en vertu de la LCÉE, processus d'évaluation environnementale qui est beaucoup moins exigeant (Source : M. François Boulanger, ACÉE et Madame Claudine Dutil-Berry, ONE).
- L'Université McGill vient de recevoir un don de 300 000 \$ de Shell Canada pour la création de la chaire T.H. Clark consacrée à l'étude des sédiments et de la géologie pétrolière, comme l'interprétation de données sismiques et d'autres données de subsurface. Le don de Shell représente la plus importante contribution d'entreprise à la dotation globale de 1,5 millions de dollars requise pour créer la chaire. L'industrie pétrolière et gazière canadienne est décrite comme un secteur en pleine croissance.¹⁶

Ces quelques exemples, parmi bien d'autres que nous ignorons sans doute, semblent démontrer à quel point nous sommes face à un bulldozer qui avance inexorablement. Ceci démontre l'ampleur des intérêts politiques et financiers en jeu, qui remontent jusqu'à la tête de nos gouvernements du Canada et des provinces.

Qu'advient-il lorsque des ententes provincial-fédéral seront conclues, seul obstacle au forage exploratoire à Old Harry? Quel poids peut avoir une population, particulièrement celle des régions côtières, qui s'inquiète du sort de l'environnement, de leur mode de vie, de leurs moyens de subsistance devant des enjeux financiers et politiques aussi importants?

Par exemple, en Nouvelle-Écosse, lors de l'évaluation des impacts potentiels des levés sismiques réalisés à l'ouest du Cap-Breton en décembre 2003, un comité de travail fut mis sur pied afin d'émettre des recommandations sur ce projet. Il y a eu un schisme à l'intérieur du comité et aucun consensus n'a pu être obtenu. Malgré des oppositions importantes, notamment de la part du secteur touristique et des pêches, des incertitudes scientifiques majeures et des avis du MPO défavorables¹⁷, le projet a été accepté et les levés sismiques ont été réalisés.

¹³ Propos entendus lors d'une entrevue radio avec Line Danis de Radio-Canada et lors d'une entrevue radio avec Hélène Fauteux de CFIM, radio communautaire des Îles-de-la-Madeleine, hiver 2004.

¹⁴ *Exploration gazière dans le Golfe. L'arrivée de Paul Martin pourrait tout chambarder*, Le Soleil, 28 novembre 2003. Plusieurs autres articles font état du fait qu'Ottawa désire intervenir pour mettre fin au conflit entre le Québec et Terre-Neuve-Labrador au sujet de l'exploitation pétrolière dans le golfe Saint-Laurent.

¹⁵ *Ottawa veut favoriser les investissements dans l'énergie et les mines*, Radio-Canada Atlantique, 29 janvier 2004, 10 h 45.

¹⁶ Source : http://www.amegenligne.com/nouvelle_mail.asp?ID=19673

¹⁷ <http://radio-canada.ca/regions/atlantique/nouvelles/200312/03/005-sismique-cb.shtml>

Dans toutes ces circonstances, peut-on espérer que les gouvernements vont tenir compte de l'opinion des citoyens, des incertitudes, des risques potentiels et des alternatives avant de donner l'aval à ces projets? Seront-ils prêts à reculer si la conclusion de ne pas aller de l'avant s'impose et ce, malgré les permis déjà octroyés, les sommes dépensées et les pressions exercées?

Est-ce trop demander ?

À l'heure actuelle, personne ne peut prétendre savoir vers où nous mènerait précisément la grande aventure du gaz et du pétrole dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, hormis peut-être les compagnies pétrolières qui savent se faire si rassurantes!!! De très nombreuses questions fort pertinentes demeurent encore en suspens. Cependant, l'expérience de ce qui se passe ailleurs nous enseigne que les conséquences peuvent être très dommageables sur l'environnement; nous n'avons qu'à penser aux fuites ou accidents liés aux plates-formes pétrolières ou aux gazoducs, aux accidents de pétroliers causant de catastrophiques marées noires, etc.

Dans ce contexte, il est aberrant que le Québec n'ait aucun processus d'évaluation environnementale pour les activités d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière en milieu marin et terrestre.

Le manque de connaissances scientifiques des impacts environnementaux et socio-économiques des projets d'exploration sismiques et d'exploitation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent nous invite à adopter une grande prudence avant d'entreprendre les moindres travaux. Nous ne pouvons nous permettre de mettre de l'avant de tels projets qui risquent de fragiliser davantage ce milieu unique et très riche sans prendre toutes les précautions nécessaires.

Parmi les précautions que nous préconisons :

- imposer immédiatement un moratoire sur toutes les activités d'exploration et d'exploitation de gaz et de pétrole dans le Saint-Laurent, incluant le site Old Harry et les sites des autres provinces canadiennes;
- prévoir un moratoire suffisamment long (10, 15, 20 ans?) pour :
 - permettre la réalisation d'études d'impact, tant au niveau environnemental que socio-économique, qui tiendraient compte de l'effet cumulatif de l'ensemble des projets dans le Golfe (Québec, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse) et de l'ensemble des phases des projets (de l'exploration au démantèlement des plates-formes);
 - permettre de désigner les habitats critiques qui doivent être protégés;
- tenir compte, dans les études d'impact, de toutes les autres activités qui exercent déjà une pression sur le Golfe et ses écosystèmes;
- assurer la réalisation des études par des experts indépendants et non par les promoteurs et ce, afin d'assurer une plus grande impartialité;
- se doter, comme province québécoise, d'un processus législatif encadrant de façon rigoureuse les activités d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le milieu marin et terrestre, incluant un pouvoir décisionnel aux populations côtières;

- se responsabiliser, comme nation, dans le problème planétaire d'émission de gaz à effet de serre en prenant réellement des actions permettant la diminution des sources polluantes, et non pas en contribuant davantage à celles-ci comme il en découlerait de l'exploitation du gaz et du pétrole;
- investir dans la recherche et le développement afin de mettre en place, sans tarder, des énergies alternatives renouvelables qui sont moins polluantes;
- désigner des aires protégées dans le golfe Saint-Laurent, dans lesquelles toutes activités d'exploration et d'exploitation seraient strictement exclues pour divers motifs : protection d'espèces en péril et du patrimoine naturel, préservation de secteurs d'activités ayant un impact économique (pêche, tourisme, etc.) important pour les communautés côtières, préservation de la qualité de vie des communautés côtières, et ce, avant d'envisager toute activité d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le Golfe.

Arrêtons de nous poser la question à savoir si nous pouvons nous permettre d'ignorer le potentiel gazier ou pétrolier du Golfe, mais demandons-nous plutôt si nous pouvons nous permettre d'ignorer le potentiel actuel du golfe du Saint-Laurent en matière de ressources renouvelables dont dépendent actuellement nos communautés côtières et qui constituent une richesse inestimable pour tous les Québécois.

Nous espérons de tout cœur que le BAPE saura porter la voix de nos préoccupations. Nous souhaitons également qu'elles seront entendues par nos gouvernements, dont l'orientation est trop souvent dictée par des intérêts financiers et politiques souvent cachés et à court terme.

Si tel n'est pas le cas, nous redoublerons d'effort et nous poursuivrons nos revendications, pour le respect de la vie.

Nous nous permettons de citer ici une partie de la conclusion du rapport 188 du BAPE intitulé *Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd* (mars 2004), qui nous semble tout à fait pertinente au projet à l'étude :

« Avant de recourir à une centrale au gaz naturel pour combler la demande supplémentaire en électricité et assurer la sécurité énergétique du Québec, il importe d'exploiter le potentiel d'une stratégie intégrée combinant un plan d'action national en efficacité énergétique, une gestion rigoureuse de la demande faisant appel notamment aux contrats d'énergie interruptible, un recours temporaire aux importations et l'acquisition de nouvelles énergies renouvelables, surtout hydroélectriques et éoliennes. Cela permettrait au Québec d'être cohérent avec les principes du développement durable et de demeurer fidèle à son engagement en matière de réduction des gaz à effet de serre. »

**Les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques
dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent**

Mémoire présenté par :

Danielle Giroux et Robert Hanel

[REDACTED]
Havre-aux-Maisons
Îles-de-la-Madeleine
(Québec) G4T 5G1

[REDACTED]
dgiroux@sympatico.ca

[REDACTED]

[REDACTED]